



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2003

PR-275 II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2002 est approuvé pour les montant suivants:

charges	Fr. 999 521 797,56
sous déduction des imputations internes de	Fr. 94 938 414,86
soit un total des charges nettes de	Fr. 904 583 382,70
revenus	Fr. 1 053 173 474,69
sous déduction des imputations internes de	Fr. 94 938 414,86
soit un total des revenus nets de	958 235 059,83
excédent de revenus	Fr. 53 651 677,13

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2002 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
dépenses	Fr. 68 993 961,98
recettes	Fr. 1 146 226,00
investissements nets	Fr. 67 847 735,98
b) patrimoine financier	
dépenses	Fr. 10 189 893,90
recettes	Fr. 0,00
investissements nets	Fr. 10 189 893,90

c) total	
dépenses	Fr. 79 183 855,88
recettes	Fr. 1 146 226,00
investissements nets	Fr. 78 037 629,88

Art 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
investissements nets	Fr. 67 847 735,98
amortissements	Fr. 57 317 203,37
amortissements complémentaires	+ Fr. 49 958 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ Fr. 53 651 677,13
autofinancement	Fr. 160 926 880,50
excédent de financement	Fr. 93 079 144,52
b) patrimoine financier	
investissements nets	Fr. 10 189 893,90
amortissements (autofinancement)	Fr. 265 877,20
insuffisance de financement	Fr. 9 924 016,70
c) total	
investissements nets	Fr. 78 037 629,88
amortissements	Fr. 57 583 080,57
amortissements complémentaires	+ Fr. 49 958 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ Fr. 53 651 677,13
autofinancement	Fr. 161 192 757,70
excédent de financement	Fr. 83 155 127,82

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 53 651 677,13 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2002 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 265 211 671,50 francs.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Nelly Hartlieb

Le Président:

André Kaplun